

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

**Point 10 a) de l'ordre du jour**

**CX/CAC 12/35/11**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-cinquième session**

**Rome (Italie), 2-7 juillet 2012**

## **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

### **PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2008-2013 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE**

1. À sa trentième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2008-2013<sup>1</sup>.
2. La Partie 3 du Plan stratégique comprend une liste de contrôle qui doit être périodiquement mise à jour pour examen par le Comité exécutif et la Commission afin d'en suivre la mise en œuvre.
3. La Commission est invitée à examiner la liste de contrôle qui figure à l'Annexe 1 du présent document, ainsi que les notes complémentaires du Secrétariat contenues à l'Annexe 2, et à fournir ses vues et recommandations, le cas échéant.

---

<sup>1</sup> Publié en 2007 sous la cote ISSN 0259-2916.

Annexe 1**MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013**

<b>Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>1.1 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments</b>	CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCNFSU, groupes spéciaux et comités s'occupant de produits concernés	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/3 et CX/EXEC 12/67/2.</i>		
<b>1.2 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des aliments</b>	Groupes spéciaux compétents, comités s'occupant de produits et Comités FAO/OMS de coordination	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/3 et CX/EXEC 12/67/2.</i>		
<b>1.3 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition</b>	CCFL, CCNFSU	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/3 et CX/EXEC 12/67/2.</i>		

<b>Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>1.4 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et la certification, et aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage</b>	CCMAS, CCFICS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/3 et CX/EXEC 12/67/2.</i>		
<b>1.5 Élaborer des directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur non humain pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens</b>	Comités du Codex compétents existants, Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens	Achèvement au plus tard en 2011	Directives pour l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur non-humain pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	Activité achevée	<i>Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CAC/GL 77-2011), adoptées par la Commission à sa trente-quatrième session.</i>		
<b>1.6 Envisager des cadres novateurs de gestion des risques</b>	CCRVDVDF, CCPR	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports du CCRVDVDF et du CCPR respectivement au Comité exécutif et à la Commission	En cours	<i>CCRVDVDF: Activité achevée concernant la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDVDF et de la Politique d'évaluation des risques concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (nouveau titre). Une activité en cours porte sur l'élaboration de</i>		

<b>Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
					<p>formulaire de notification de réserve à l'usage du Comité (<i>Voir Note</i>).</p> <p><u>CCPR</u>: Révision des <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR</i> (Approches envisageables pour la Procédure d'examen périodique, <i>y compris la soumission de formulaires de notification de réserve et d'autres formulaires</i>).</p> <p>Projet pilote relatif à la recommandation de LMR par la JMPR aux gouvernements nationaux ou à d'autres autorités d'enregistrement régionales pour une substance chimique soumise à une révision conjointe mondiale (<i>Voir Note</i>)</p>		

<b>Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>1.7 Encourager la FAO et l'OMS à étoffer leurs programmes de renforcement des capacités</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif et Comités FAO/OMS de coordination	Activité continue	Rapport de la FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux comités de coordination	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/14.</i>		
<b>1.8 Publier et diffuser le Codex Alimentarius</b>	Secrétariat du Codex, points de contact du Codex	Activité continue	Publication et diffusion du Codex Alimentarius	En cours	<i>Voir Note.</i>		

<b>Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>2.1 Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents</b>	CCGP	Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du CCGP à la Commission sur les examens menés à bien.	Activité achevée			
<b>2.2 Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du</b>	CAC, CCEXEC, CCFA, CCCF, CCPR,	Achèvement au plus tard en 2013	Rapport des comités concernés sur l'examen achevé, en tenant compte des	En cours Lancé à la vingt-sixième session du	Le <u>CCFA</u> a finalisé les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCFA.</i> Le <u>CCRVDF</u> a achevé la		

<b>Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>Codex compétents</b>	CCRVDF, CCFH, CCNFSDU		activités 2.1 et 2.3.	CCGP (2010)	<p>révision des <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i> et de la <i>Politique d'évaluation des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments</i> (voir Activité 1.6).</p> <p><u>CCPR</u>: travail en cours sur la révision des <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR</i> (voir Activité 1.6).</p> <p><u>Le CCCF</u> a finalisé les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCCF</i>, y compris leur applicabilité aux aliments pour animaux.</p> <p><u>Le CCFH</u> a révisé ses principes et procédures d'analyse des risques (voir Note).</p>		

<b>Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>2.3 Renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS</b>	CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSDU	En cours	Inclus dans le Rapport comme demandé au point 2.2.	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/14.</i>		
<b>2.4 Examiner la série de critères recommandés à la FAO et à l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex.</b>	Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport présenté par le Comité exécutif à la Commission avec la recommandation de mieux harmoniser les priorités et les ressources	Activité achevée			
<b>2.5 Encourager les pays à transmettre leurs demandes d'avis scientifiques à la FAO/à l'OMS par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, tous les organes subsidiaires	Activité continue	Rapports de la FAO et de l'OMS sur les demandes d'avis scientifiques reçues directement des pays comparées aux demandes reçues par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius.	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/14.</i> <i>Voir Note.</i>		

<b>Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>2.6 Encourager la FAO et l'OMS à assurer une formation et un renforcement des capacités pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Comités de FAO/OMS de coordination et Membres du Codex	Activité continue	Rapport présenté par la FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux comités de coordination	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/14</i>		

<b>Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>3.1 Examiner les critères d'établissement des priorités de travail et les procédures de l'examen critique effectué par le Comité exécutif</b>	Comité exécutif, CCGP	Achèvement au plus tard en 2009  Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du Comité exécutif sur l'analyse du processus d'examen critique.  Si une révision s'avère nécessaire, réviser les critères régissant l'établissement des priorités des travaux par le CCGP	Activité achevée			
<b>3.2 Assurer une</b>	Comité	Activité	Rapport sur le respect du	En cours	<i>Voir CX/EXEC 12/66/2 et</i>		

<b>Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>gestion efficace des normes</b>	exécutif	continue	calendrier fixé pour l'élaboration des normes (associé au processus d'examen critique)		CX/EXEC 12/67/2 (examen critique)		
<b>3.3 Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité</b>	Tous les comités s'occupant de questions générales et d'autres organes subsidiaires, selon le cas	Achèvement des critères au plus tard en 2008  Examen des critères à compter de 2008	Critères de prise de décision et de fixation des priorités par le Comité  Confirmation de la révision des critères début 2008	Activité achevée  <b>Critères pour la prise de décision</b> CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCMMP, CCMAS, CCRVDF  <b>Critères pour la fixation des priorités</b> CCFH, CCFA, CCCF, CCRVDF, CCPR, CCMMP			
<b>3.4 Analyser les approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex</b>	Soit par le Secrétariat du Codex, soit par un consultant pour la prochaine étape (3.5)	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport présenté au Comité exécutif et à la Commission sur l'analyse des approches de gestion des travaux	Activité achevée.			

<b>Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>3.5 Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches</b>	Comité exécutif et Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2011	Adoption par la Commission des approches de gestion des travaux	En cours	Les recommandations et observations du Comité exécutif concernant la pratique en matière d'approches de gestion des travaux (ALINORM 10/33/3A, par. 66 à 114) ont été présentées aux comités compétents.  <i>Voir Note.</i>		
<b>3.6 Enregistrer toutes les demandes d'avis scientifiques en les classant par ordre de priorité</b>	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS	Activité continue	Rapport complet sur l'enregistrement de toutes les demandes d'avis scientifiques, présenté par la FAO/OMS à la Commission du Codex Alimentarius	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/14.</i>		
<b>3.7 Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace</b>	Secrétariat du Codex, CCEXEC, CAC	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport du Secrétariat à la Commission du Codex, sur le personnel et d'autres ressources fondamentales	Activité achevée			

<b>Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>3.8 Rationaliser les travaux du Codex sur les produits</b>	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2010	Application effective des décisions de la Commission sur la rationalisation des travaux du Codex sur les produits grâce à la réforme de la structure des organes subsidiaires du Codex	Activité achevée			À sa trente-deuxième session, la Commission a décidé d'interrompre l'examen de cette question.

<b>Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>4.1 Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex indiquant les complémentarités, les lacunes, les doubles emplois ou les incompatibilités avec les travaux d'autres organisations internationales	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/16. Voir Note.</i>		
<b>4.2 Encourager la prise en compte des travaux du</b>	Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes élaborées par d'autres organisations	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/16.</i>		

<b>Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>Codex par les autres organes internationaux</b>			internationales, mentionnant les normes et textes apparentés du Codex				
<b>4.3 Encourager la prise en compte des travaux d'autres organes internationaux dans les travaux du Codex</b>	Observateurs, Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes du Codex élaborées en tenant compte d'apports identifiables d'autres organisations internationales	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/16.</i>		
<b>4.4 Envisager une coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales compétentes</b>	Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, Secrétariat du Codex	Activité continue	Trouver le moyen de renforcer la coopération du Codex avec l'OIE et la CIPV	En cours	<i>Voir Note.</i>		
<b>4.5 Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional</b>	Membres du Codex, Comités FAO/OMS de coordination	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des membres aux Comités régionaux de coordination sur les mécanismes et critères d'évaluation.	Activité achevée			

<b>Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
<b>5.1 Favoriser une participation accrue des pays en développement au Codex</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS présentant l'analyse des mesures de renforcement de la participation prises dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex	En cours	<i>Voir CX/CAC 12/35/13.</i> Le prochain cycle des réunions 2012-2013 des comités de coordination disposera d'informations sur le dispositif de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex.		
<b>5.2 Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex</b>	Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports des pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions.		Le Secrétariat du Codex a envoyé un questionnaire aux présidents et aux secrétariats des pays hôtes. <i>Voir Annexe 3</i> (questionnaire et réponses reçues)		
<b>5.3 Évaluer l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement</b>	Pays hôtes, Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des pays hôtes et hôtes conjoints sur la formule des hôtes conjoints.	Activité achevée			
<b>5.4 Renforcer les points de contact du Codex et les comités nationaux du Codex</b>	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS sur les pays dont la structure nationale et les points de contact du Codex ont bénéficié d'un soutien.	En cours	Rapports des comités de coordination qui se réuniront en 2012-2013.		

<b>Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres</b>							
<b>Activités</b>	<b>Parties responsables</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Résultat/Indicateurs mesurables</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Notes</b>	<b>Avis du Comité exécutif</b>	<b>Décision de la Commission</b>
	Codex						
<b>5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national</b>	Commission du Codex Alimentarius, Membres du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports des États Membres au titre des questions à l'ordre du jour des Comités régionaux sur la participation des organisations non gouvernementales au plan national.	En cours	Rapports des comités de coordination qui se réuniront en 2012/2013.		
<b>5.6 Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national</b>	Secrétariat du Codex, OMS et FAO, points de contact du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur l'utilisation accrue de matériel audio/de diffusion sur le web, l'amélioration des pages web, le recours plus fréquent à la distribution électronique de documents du Codex, etc.	Activité continue	<i>Voir Note.</i>		

Annexe 2**Notes du Secrétariat****Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents**

**Activités 1.1 à 1.5.** Elles sont en cours et constituent des activités essentielles de la Commission. Elles font l'objet d'un suivi régulier grâce à l'Examen critique qui incombe au Comité exécutif.

**Activité 1.6.** Elle porte spécifiquement sur l'étude des cadres de gestion des risques à appliquer pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires et les pesticides, par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) respectivement.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Le Comité a achevé la révision des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDVDF* et de la *Politique d'évaluation des risques concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*, qui a été transmise à la trente-cinquième session de la Commission pour adoption (REP12/RVDF, par. 83 et Annexe VII). La révision a porté en particulier sur la Section 3.2 « Évaluation des options de gestion des risques » afin de fournir au JECFA des orientations spécifiques, avec leurs justifications, sur la manière de produire et soumettre pour examen au Comité une fourchette de valeurs acceptables pour chaque LMR qui doit être fixée; et sur l'élaboration de recommandations en matière de gestion des risques et de communication sur les risques concernant les médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA n'a pas recommandé de DJA et/ou de LMR, en raison soit de risques spécifiques pour la santé humaine soit d'un manque d'information.

Le Comité est également convenu de poursuivre les travaux sur le « formulaire de notification de réserve » et de définir la portée de ce formulaire, les modalités de son utilisation et sa présentation, pour examen à la prochaine session. Ce faisant, le Comité tiendra compte des travaux du CCPR et du CCGP sur les normes maintenues à l'étape 8 (REP12/RVDF, par. 80 et 81).

Pour ce qui concerne les médicaments vétérinaires dépourvus de DJA et/ou de LMR en raison de risques spécifiques pour la santé humaine, le Comité transmettra un document de projet à la trente-cinquième session de la Commission pour approbation comme nouvelle activité sur l'élaboration de recommandations pour la gestion des risques pour les médicaments vétérinaires suivants: carbadox, chloramphénicol, chlorpromazine, vert malachite, deux nitrofuranes, quatre nitroimidazoles, olaquinox et stilbenes (REP12/RVDF, par. 134 et Annexe X).

Résidus de pesticides

Le Comité poursuit la révision des *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides* en se concentrant sur la procédure de révision périodique et la présentation du formulaire de notification de réserve et d'autres formulaires (REP12/PR, par. 163 et Annexe XIV).

Le Comité est convenu de maintenir toutes les LMR évaluées par la JMPR de 2011 dans le cadre du projet pilote relatif à la recommandation de LMR par la JMPR aux gouvernements nationaux ou à d'autres autorités d'enregistrement régionales pour une substance chimique en attendant le résultat de la révision conjointe mondiale en 2013 (REP12/PR, par. 94 et Annexe VII).

**Activité 1.7.** Elle est en cours. Les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS sont présentées dans le document CX/CAC 12/35/14. Ces activités sont aussi examinées régulièrement par les Comités FAO/OMS de coordination.

**Activité 1.8.** Elle est mise en œuvre par le Secrétariat du Codex comme activité continue, y compris par le biais du site web du Codex. Tous les points de contact du Codex jouent un rôle important dans la publication et la diffusion du Codex Alimentarius au niveau national.

Les normes et textes apparentés du Codex mis à jour (après la trente-quatrième session de la Commission) ont été publiés sur le site web du Codex et le nouveau CD-ROM sera disponible à la Commission. Plusieurs publications par domaine thématique sont en cours d'élaboration.

Un projet concernant la mise à jour et la traduction des normes Codex en arabe et en russe est en cours et les normes sont publiées sur le site web du Codex à mesure qu'elles sont prêtes. La traduction en chinois se poursuit en coopération avec le point de contact du Codex pour la Chine.

Le site web du Codex permet de voir aisément les textes disponibles dans différentes langues et l'interface de la page elle-même existe maintenant dans toutes les langues officielles, mais certaines parties sont encore en préparation.

## **Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques**

### **Activité 2.2**

Cette activité a commencé par l'étude par les comités concernés de l'examen des principes d'analyse des risques, qui a été présentée à la vingt-sixième session du Comité sur les principes généraux (2010).

#### Comité sur les additifs alimentaires

Le Comité est convenu de transmettre le projet révisé de *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires* à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption et inclusion dans le Manuel de procédure (REP12/FA par. 22, Annexe II). Le Comité sur les principes généraux a approuvé les Principes d'analyse des risques révisés tels que proposés par le CCCF (REP12/GP, par. 49)

#### Comité sur les contaminants dans les aliments

Le Comité est convenu de transmettre le projet révisé de *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments* à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption et inclusion dans le Manuel de procédure (REP12/CF par. 12, Annexe II). Le Comité sur les principes généraux a approuvé les Principes d'analyse des risques révisés tels que proposés par le CCCF (REP12/GP, par. 49)

#### Comité sur l'hygiène alimentaire

Le Comité a révisé ses principes et procédures d'analyse des risques afin de les simplifier conformément à l'Activité 2.2 et en tenant compte des recommandations formulées dans la lettre circulaire CL 2010/1-GP (REP11/FH, par. 129).

#### Comité sur les résidus de pesticides

(Voir Activité 1.6).

#### Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

(Voir Activité 1.6).

**Activité 2.5.** En cours. Le document CX/CAC 12/35/14 fournit une liste de demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS. Toutes les demandes d'avis scientifiques en rapport direct avec les travaux du Codex en 2011-2012 émanaient des organes subsidiaires du Codex. La FAO et l'OMS ont organisé d'autres réunions d'experts qui ne concernaient pas directement les travaux du Codex.

**Activité 2.6.** En cours. Les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS en matière d'analyse des risques sont présentées dans le document CX/CAC 12/35/14. Ces activités sont aussi examinées périodiquement par les Comités FAO/OMS de coordination.

**Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail**

**Activité 3.5.** En cours. À la soixante-quatrième session du Comité exécutif, des recommandations et des observations sur la pratique concernant les approches de la gestion du travail (ALINORM 10/33/3A, par. 66 à 114) ont été présentées aux comités compétents. Actuellement, de nouveaux travaux sur cette question sont menés par le CCPR et le CCRVDF dans le cadre de la révision en cours de leurs principes d'analyse des risques et du projet pilote du CCPR pour la JMPR (*voir* Activité 1.6).

Le CCGP examine les questions liées aux normes maintenues à l'étape 8. À sa vingt-septième session, le Comité a décidé de réunir un groupe de discussion facilité chargé de déterminer et d'examiner les causes profondes du maintien de certaines normes à l'étape 8 afin d'aider les membres à prendre davantage conscience de ces questions et à mieux les comprendre (REP12/GP, par. 10 à 32).

**Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes**

Note générale: À la demande du Comité exécutif (soixante-troisième session), les informations contenues dans le document CX/CAC 12/35/16 seront présentées pour le suivi des activités 4.1 à 4.3.

**Activité 4.1.** Activité mise en œuvre dans le cadre de l'examen d'un document de travail (CX/CAC 12/35/11) et plusieurs documents présentés pour information à la Commission. Les informations concernant les activités de l'OIE, de l'OMC, de l'AIEA et de l'ISO sont présentées à chaque session de la Commission, tandis que les informations sur les activités d'autres organisations internationales sont présentées à la Commission, le cas échéant.

**Activité 4.2.** Pour mettre en œuvre cette activité, le Secrétariat du Codex participe de façon régulière ou occasionnelle, pour des sujets d'intérêt spécifique, aux réunions pertinentes d'autres organisations normatives internationales, ou présente des contributions écrites, principalement pour attirer l'attention d'autres organisations sur les normes existantes ou les activités en cours du Codex.

**Activité 4.4.** Les *Directives relatives à la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et des organisations internationales intergouvernementales pour l'élaboration de normes et de textes apparentés* définissent les modalités de coopération avec les OIG. Des informations concernant la collaboration avec l'OIE et la CIPV seront présentées à la Commission.

**Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres**

**Activité 5.1.** En cours. Le rapport sur le Fonds fiduciaire FAO/OMS est présenté dans le document CX/CAC 12/35/13.

**Activité 5.4.** Les comités FAO/OMS de coordination feront le point sur cette activité au cours de leurs sessions qui se tiendront en 2012-2013. Cette activité est appuyée par l'activité 5.6.

**Activité 5.5.** Les comités FAO/OMS de coordination feront le point sur cette activité au cours de leurs sessions qui se tiendront en 2012-2013.

**Activité 5.6:** De nombreux gouvernements hôtes comptent maintenant sur la distribution efficace des documents de travail par le Secrétariat du Codex et ont cessé de fournir des copies papier durant les sessions. La même politique a été suivie à la Commission. Les enregistrements vidéo continuent d'être utilisés pour le Comité exécutif et la Commission. Le nouveau site web ([www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)) offre un accès plus facile à tous ceux qui souhaitent avoir une vue d'ensemble des travaux du Codex. Le bulletin du Secrétariat est distribué depuis 2009 de façon irrégulière. Sur la base des résultats d'une étude des contenus et de la régularité du bulletin, le Secrétariat l'adaptera de façon à mieux répondre aux besoins exprimés par les membres et les observateurs. Une enquête similaire est en cours sur l'utilisation des publications.

**Annexe 3****SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 5.2 DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX  
2008-2013****1. Généralités**

*1.1 Objectif 5 du Plan stratégique du Codex 2008-2013: Encourager la participation maximale et efficace des membres 5.2: Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex*

*Activité 5.2:* Encourager les membres et les observateurs à saisir toutes les occasions de soumettre des observations écrites en réponse aux lettres circulaires, en respectant les délais indiqués, afin de permettre à tous les membres et observateurs d'étudier le point de vue des autres membres et observateurs en temps opportun.

Le Secrétariat du Codex et les présidents des Comités étudieront comment faire pour que les observations écrites des membres qui ne sont pas présents à la réunion soient prises en considération, et comment traiter les observations fournies en retard en réponse aux lettres circulaires, dans un souci de transparence et d'exhaustivité.

Calendrier: Activité continue

Parties responsables: Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex

Suivi: Rapports des pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions.

*1.2 Disposition contenue dans le Manuel de procédure du Codex: Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux*

« Ils devraient également faire le nécessaire afin d'assurer que les observations écrites, reçues en temps et en heure, formulées par les Membres et les observateurs qui ne sont pas présents à la session, soient prises en considération par le comité. Tous les points à examiner devraient être clairement présentés au comité. En règle générale, le mieux à cet effet consiste à dégager ce qui paraît être l'opinion généralement acceptable et à s'enquérir auprès des délégués s'ils ont des objections à formuler à l'encontre de l'adoption de cette opinion ».

**2. Questionnaire envoyé aux présidents et aux secrétariats des pays hôtes (mars 2011)****QUESTIONS SUR L'UTILISATION DES OBSERVATIONS ÉCRITES**

(Aux présidents et aux pays hébergeant des comités et groupes spéciaux du Codex)

*1) Avec quelle fréquence votre comité reçoit-il des observations de délégations qui ensuite ne participent pas physiquement à la réunion?*

*2) Ces observations arrivent-elles à temps pour être incluses dans des documents de travail officiels ou des documents de séance?*

*3) Comment ces observations sont-elles portées à l'attention des autres délégations durant la session?*

**3. Réponses reçues**

*1) Avec quelle fréquence votre comité reçoit-il des observations de délégations qui ensuite ne participent pas physiquement à la réunion?*

**ALLEMAGNE (CCNFSDU)**

Il ressort de l'évaluation des deux dernières réunions du CCNFSDU que nous avons reçu dix observations de sept pays membres qui n'ont pas participé physiquement aux réunions.

**AUSTRALIE (CCFICS)**

Nous avons constaté qu'en général un ou deux membres seulement présentent des observations et ne sont pas en mesure de participer à la réunion. Nous estimons que le problème est plus grave lorsque des membres présentent des observations à la Commission au moment où une norme est sur le point d'être adoptée aux étapes 5/8 et 8. Dans de nombreux cas, le membre ne les a pas soumises au Comité, les a soumises au Comité qui les a examinées mais ne les a pas approuvées ou encore le membre n'a pas participé aux travaux. Il semble que la Commission traite ces observations au cas par cas car aucune indication n'est donnée aux présidents sur le fait qu'ils doivent rencontrer ou non les délégués pour essayer de résoudre les problèmes avant la plénière. S'agissant du CCFICS, le président contacte la délégation à la Commission et essaie de résoudre rapidement la question avant que le point ne soit présenté pour adoption. Si l'on tente de mettre au point des modalités pour traiter les observations écrites, il faut donner des indications tenant compte des observations faites à la Commission.

**CANADA (CCFL)**

Il y a chaque année des pays qui présentent des observations écrites et ne participent pas ensuite physiquement à la réunion. Ils sont habituellement peu nombreux (deux ou trois) à quelques exceptions près (plus de dix) mais cela est attribuable en général aux effets négatifs d'un événement mondial (par exemple, le SARS) qui entravent les voyages au niveau international.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (CCFH, CCPFV, CCRVDF)**

Alors que la grande majorité des observations sont soumises par des pays développés qui participent aux réunions, il y a des cas où les observations sont présentées par des pays membres qui ne sont pas présents physiquement à la réunion du comité. Cette situation peut ne concerner qu'un ou deux pays membres, mais elle se produit habituellement chaque fois que l'un des trois comités hébergés par les États-Unis (CCFH, CCPFV et CCRVDF) se réunit. Généralement, ces observations proviennent de pays en développement qui n'ont pas les fonds nécessaires pour envoyer leurs délégués à la réunion.

Notre problème le plus grave est que nous n'avons rien reçu de la majorité des pays participants. Relativement parlant, seuls quelques pays présentent des observations écrites avant la réunion. Certains de nos présidents s'emploient à encourager, particulièrement les pays en développement, à participer plus assidûment aux réunions du Codex; nous estimons que le mieux est de participer à des groupes de travail et de soumettre des observations écrites. Dans certains cas, le point de contact du Codex n'a pas distribué un document du groupe de travail, et nous l'encourageons à le faire, car même s'il ne prévoit pas que les délégués feront des observations, ils seront mieux informés de la discussion et de l'orientation du document.

Nous partageons les préoccupations exprimées par l'Australie concernant la soumission d'observations à la Commission pour des normes qui doivent être adoptées aux étapes 5 et 5/8. La majorité des pays n'envoient pas de délégués à la Commission possédant les compétences techniques nécessaires pour rédiger des observations, et la Commission n'a pas le temps de se consacrer à un examen des observations. Au Bureau du Codex aux États-Unis, il est d'usage de transmettre les observations au président du comité intéressé et de lui demander de contacter le pays membre qui les a présentées pour examiner les problèmes et tenter de les résoudre avant la réunion de la Commission.

Nous reconnaissons que bien souvent ces observations sont soumises par un pays membre qui ne participe pas pleinement à la réunion du comité et ne sait donc pas que les questions soulevées dans leurs observations sont soigneusement examinées par le comité. Dans de tels cas, si le président ne parvient pas à résoudre les problèmes posés par le pays membre avant la réunion de la Commission, nous demandons au président d'informer la Commission que ces questions ont été examinées en profondeur par le comité et que le document prêt à être adopté a fait l'objet d'un consensus.

**MALAISIE (CCFO)**

Le CCFO a reçu peu d'observations de délégations qui ensuite n'ont pas participé physiquement à la réunion. À la vingt et unième session du CCFO (février 2009), un seul pays membre (le Mali) a présenté des

observations écrites. Ont participé à la réunion 37 pays membres, une organisation membre et cinq organisations internationales.

À la vingt-deuxième session du CCFO (février 2011), des observations sont parvenues de quatre pays membres (Kenya, Mali, Maurice et Mexique) qui n'étaient pas présents à la réunion. Ont participé à la session 31 pays membres, une organisation membre et neuf organisations internationales.

#### **MEXIQUE (CCFFV)**

Des délégations ont souvent envoyé leurs observations même si elles n'ont pas participé à la réunion. Elles ont expliqué qu'elles avaient examiné les documents de travail et les avaient commentés, mais qu'au dernier moment elles n'avaient pu participer à la session en raison de restrictions budgétaires.

#### **PAYS-BAS (CCCF)**

Pas souvent. Parmi les pays qui ont fourni des addenda aux points de l'ordre du jour pour la dernière session du CCCF, deux seulement n'y ont pas participé. Parmi les pays qui ont fourni des documents de séance, un seulement n'a pas participé.

*2) Ces observations arrivent-elles à temps pour être incluses dans des documents de travail officiels ou des documents de séance?*

#### **ALLEMAGNE (CCNFSDU)**

Nous avons reçu quatre des dix observations après la date limite mentionnée dans les documents de référence pertinents. Nous pouvions en inclure deux parvenues tardivement dans les documents de travail officiels (en langue originale uniquement). Ne disposant pas de suffisamment de temps pour la traduction, les observations n'ont pu être incluses dans les documents de travail officiels en français et/ou en espagnol en temps utile.

Deux observations parvenues tardivement ont pu être incluses dans des documents de séance.

#### **AUSTRALIE (CCFICS)**

Il y a les deux cas. Certaines observations arrivent à temps et d'autres arrivent en retard. En général, nous donnons cinq jours ouvrables après la date limite pour inclure des observations dans les documents de travail officiels et la traduction. Lorsque les observations arrivent plus tard, le secrétariat australien avertit le membre concerné qu'elles seront communiquées au comité dans la langue originale uniquement et indique si elles seront incluses dans un Addendum 2 ou dans un document de séance. Il faudrait aussi décourager les pays à présenter leurs points de vue au secrétariat au début d'une réunion.

#### **CANADA (CCFL)**

Dans certains cas, les observations arrivent à temps pour être incluses dans les documents de travail officiels (c'est-à-dire les addenda). Toutefois, il y a de plus en plus de cas où les observations sont reproduites comme documents de séance parce qu'elles arrivent trop tard pour pouvoir être insérées dans les addenda. Cela est dû parfois au fait que dans les cas où les pays prévoient de devoir changer leurs plans en raison de difficultés pour obtenir un visa, les observations parviennent tard. Il arrive aussi de plus en plus souvent que les pays qui sont présents ne soumettent pas d'observations en réponse à des lettres circulaires ou à des documents du Comité exécutif mais les présentent à leur arrivée à la réunion en demandant qu'un document de séance soit préparé contenant toutes leurs observations. Cela entraîne un surcroît de travail pour le secrétariat du pays hôte à un moment où les ressources sont déjà devenues rares.

#### **ÉTATS-UNIS (CCFH, CCPFV, CCRVDF)**

Oui, les observations soumises par des pays qui ne participent pas à la réunion arrivent en général à temps pour être incluses dans un document regroupant les observations (Addendum). Les États-Unis tentent de faire en sorte que toutes les observations soient traduites et distribuées avant la réunion, c'est pourquoi nous publions souvent deux addenda contenant des observations. Néanmoins, il arrive qu'elles nous parviennent trop tard pour être traduites et distribuées avant les réunions. Dans la majorité des cas, les documents de séance sont présentés par des pays participant à la réunion, mais que les pays soient physiquement présents ou non aux réunions du comité, si leurs observations n'arrivent pas à temps pour être insérées dans un addendum, elles sont publiées comme document de séance, et le plus souvent, dans la langue originale uniquement.

**MALAISIE (CCFO)**

Les observations sont généralement arrivées environ une ou deux semaines avant la session. Certaines à la dernière minute, c'est-à-dire un ou deux jours avant la session. Elles ont donc été diffusées comme documents de séance.

**MEXIQUE (CCFFV)**

Peu d'observations sont parvenues à temps; elles arrivent souvent après la date limite. Dans le cas particulier du CCFFV, la grande partie des observations sont diffusées comme documents de séance, car elles arrivent habituellement deux jours avant la réunion.

**PAYS-BAS (CCCF)**

Il y a des dates limites pour la présentation d'addendas et de documents de séance. Toutes les observations écrites sont arrivées à temps.

**3) Comment ces observations sont-elles portées à l'attention des autres délégations durant la session?****ALLEMAGNE (CCNFSDU)**

Les observations qui n'arrivent pas à temps ou qui arrivent lorsque la réunion a déjà commencé sont immédiatement incluses dans des documents de séance et distribuées sur copie papier. Au début de l'examen du point de l'ordre du jour pertinent, le président informe les participants qu'il existe des documents de séance contenant des observations.

**AUSTRALIE (CCFICS)**

S'agissant du CCFICS, avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, le président informe le comité des documents portant sur ce point particulier; il s'agit de documents portant la cote CX, d'addenda ou de documents de séance. Le secrétariat australien fournit également aux délégués une matrice qui indique les observations des membres reçues pour chaque point et dans quel document elles figurent. Chaque fois que possible, nous attirons aussi l'attention du comité sur des observations spécifiques durant le débat – cela est fait en général avec l'appui du Secrétariat du Codex. Pour aider le président à traiter les observations des membres, le secrétariat australien prépare aussi un document qui montre paragraphe par paragraphe les observations de chaque membre au regard du texte original. En certaines occasions, les délégations peuvent aussi faire référence aux observations d'autres membres.

**CANADA (CCFL)**

Toutes les observations reçues sont portées à l'attention des délégués présents. Une série de notes du président est présentée pour chaque point de l'ordre du jour à examiner durant la session du comité et les pays qui ont présenté des observations mais ne sont pas présents sont indiqués dans les notes. Le président appelle l'attention des délégués sur ces observations. En outre, le secrétariat canadien passe en revue les observations soumises et si elles soulèvent des questions qui diffèrent d'autres observations ou qui peuvent offrir un compromis, le président s'y reportera spécifiquement. Les références, y compris celles concernant les observations de membres non présents, sont projetées sur un écran des deux côtés de la table d'honneur.

*Remarques supplémentaires:*

Comme vous le savez, nous faisons en sorte que les observations des pays non présents soient portées à la connaissance des délégués. Lorsque nous préparons l'ordre du jour annoté du président, nous veillons à mettre en relief les observations éventuelles de membres (et d'observateurs) non présents à la session.

Quant à la soumission des observations, je souhaite attirer votre attention sur deux points (tendances?). En règle générale, les pays qui préparent des observations écrites et qui ne participent pas physiquement à la réunion sont souvent ceux qui attendent le dernier moment pour demander un visa. Même si chacun sait plusieurs mois à l'avance quand et où aura lieu la réunion, il y a eu des cas où certains ont attendu la dernière semaine avant la réunion pour contacter notre ambassade afin d'obtenir un visa. Cette année, nous avons reçu au moins une douzaine d'appels « urgents » de délégués potentiels nous demandant d'intervenir pour accélérer les démarches, ce que naturellement, nous n'avons pu faire.

Par ailleurs, le nombre de pays arrivant avec leurs positions nationales et nous demandant de préparer un document de séance semble augmenter. Nous avons constaté que certaines de ces positions comprennent des

réponses à des lettres circulaires auxquels ils n'ont apparemment pas répondu, préférant nous demander un document de séance. Cela entraîne un surcroît de travail pour notre personnel lorsqu'il travaille déjà à la limite de ses possibilités.

### **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (CCFH, CCPFV, CCRVDF)**

Il y a plusieurs façons d'appeler l'attention du Comité sur les observations fournies par des membres non participants. Souvent, le président ou l'animateur du groupe de travail font mention des observations soumises lors de la présentation du point de l'ordre du jour. Au sein du CCFH en particulier, il y a souvent des réunions de comités régionaux avant une session et un membre non participant s'entend avec un autre membre pour que les observations de son pays soient incluses dans une position présentée par une délégation participante. De plus, durant les préparatifs de chaque réunion, le président et le personnel d'appui rencontrent les membres de comités régionaux. Durant ces débats informels, les observations de certains pays qui ne sont pas présents à la plénière, sont portées à l'attention du président.

Parfois, le Secrétariat rappelle au président et/ou au comité les observations soumises par des membres qui ne sont pas présents afin que les délégations puissent les lire et en débattre durant la plénière. Par ailleurs, durant le séminaire accueilli par le président pour la première fois, celui-ci a conseillé aux délégués de lire les documents, y compris les observations, avant les débats.

Au CCPFV, les décisions prises par le Comité s'appuient sur le consensus des participants; toutefois, si un grand nombre de délégations non présentes ont soumis des observations montrant des divergences de vues, il en sera fait généralement mention durant l'examen du point.

Au sein du CCRVDF, les groupes de travail électroniques se réunissent entre les sessions et/ou les réunions des groupes de travail prévues juste avant la plénière. Toutes les observations sont communiquées durant les travaux des groupes de travail. Les présidents des groupes de travail font part de leurs conclusions ainsi que des principaux problèmes relevés par les délégués.

### **MALAISIE (CCFO)**

Ces observations ont été lues par le président du CCFO en plénière durant l'examen des questions pertinentes. Le président est conscient de la nécessité de tenir compte des observations écrites des membres qui ne participent pas physiquement aux réunions. On estime que le fait que le président lise ou souligne ces observations témoigne de leur utilité.

Il y a lieu de noter que le président du CCFO a pu lire ces observations écrites parce qu'au cours de la vingt-deuxième session tenue récemment, elles ont été soumises en anglais, sauf par un pays, le Mali, qui les a présentées en français. Compte tenu de ce fait, il faudrait encourager les membres qui ne peuvent participer aux réunions à soumettre leurs observations en anglais, en sus de la langue originale.

En outre, le Secrétariat du Codex a pu aider au traitement des observations des pays en attirant l'attention du président sur toutes les observations envoyées par les pays qui n'ont pas été en mesure de participer à la réunion, de sorte que leurs points de vue ont pu être pris en compte par le Comité.

### **MEXIQUE (CCFFV)**

Lorsque les observations sont diffusées par le biais de documents de séance, les autres délégations n'ont pas assez de temps pour les étudier, et de s'en servir comme argument ou pour appuyer leurs propres positions nationales.

#### *Remarque générale:*

En tant que secrétariat du CCFFV, nous estimons important de mettre au point des mécanismes qui aident les membres à formuler des observations sur les projets de normes et les documents de travail, de manière à ce que nous puissions les incorporer plus facilement dans les documents regroupant les observations. Cela réduirait aussi les coûts de traduction.

### **PAYS-BAS (CCCF)**

Néant. Les observations des non-participants ne sont utilisées que durant la préparation (quand il s'agit d'addenda). Les documents de séance ne sont examinés que lorsqu'ils sont présentés par la délégation durant la réunion.